



Information

Ardennes Santé Travail anticipe la reprise de l'activité des entreprises

Pour accompagner plus efficacement les entreprises et collectivités ardennaises qui poursuivent ou envisagent de reprendre le travail, Ardennes Santé Travail, centre de médecine et santé au travail, va intensifier son activité à compter du 20 avril :

- Sur le plan du suivi individuel des salariés/agents :
 - o Sur les centres de Charleville-Mézières, Sedan, Rethel et Givet, des plannings de visites médicales vont être à nouveau ouverts et ce, dans le respect des mesures barrières et de protection. L'objectif est dans un premier temps de régulariser l'ensemble des visites réalisées à distance depuis le 17 mars dernier mais aussi de reprendre un cycle de visites médicales initiales et d'aptitudes.

- Sur le plan du conseil technique et organisationnel :
 - o L'équipe technique pluridisciplinaire (toxicologue, ergonomes, psychologue du travail ...) reste mobilisée et, sur sollicitation du médecin du travail, en capacité de conseiller, répondre et orienter les employeurs qui en manifestent le besoin sur les mesures à mettre en œuvre dans ce contexte particulier. Un guide pratique sur la thématique de la reprise d'activité en période de risque sanitaire sera également publié sur la base des recommandations existantes.

En dehors des périodes de visites, la permanence téléphonique en place depuis le 18 mars dernier reste également toujours d'actualité au 03 24 33 67 67 de même que le contact par courriel à l'adresse contact@ast08.fr.